

Lille, le **28 SEP. 2023**

Madame la Directrice Adjointe,

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement, concernant :

« La création d'un forage de sécurisation en eau potable captant la nappe des calcaires carbonifères sur la commune de Tourcoing »,

je vous confirme que vous bénéficiez d'un **accord tacite**.

Cet accord est basé sur le dossier reçu le 28 octobre 2022 et complété le 19 décembre 2022.

L'Unité police de l'eau devra être avertie de la date du démarrage des travaux. Vous voudrez donc bien nous communiquer cette date sur la base du modèle joint.

Copies du récépissé et de ce courrier seront adressés à la mairie de Tourcoing pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces deux documents seront mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture du Nord durant une période d'au moins six mois.

Conformément à l'article L514-6 du code de l'environnement, la présente décision est soumise à un contentieux de pleine juridiction. Elle peut être déférée à la juridiction administrative compétente, le tribunal administratif de Lille dans les délais prévus à l'article R514-3-1 du même code :

1° Par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts mentionnés aux articles L211-1 et L511-1 dans un délai de quatre mois à compter du premier jour de la publication ou de l'affichage de ces décisions ;

2° Par le demandeur, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle la décision lui a été notifiée.

.../...

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE
Direction générale réseaux, service et mobilité transports
Eau et Assainissement
à l'attention de Madame Laurence BLONDEL
2 boulevard des Cités Unies
CS 70043
59040 LILLE CEDEX

Réf. : **969/PE**

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél. : 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/

La présente décision ne vaut qu'au titre I du livre II du code de l'environnement et ne dispense pas le pétitionnaire d'obtenir les autorisations relatives aux autres réglementations, notamment au titre de l'urbanisme, des espèces protégées, ...). Elle ne vous autorise pas non plus à intervenir sur le patrimoine des personnes publiques ou privées sans leur autorisation.

L'unité Police de l'Eau se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (ddtm-pe@nord.gouv.fr).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chef de l'Unité Police de l'Eau,

Lionel STANISLAVE

Copie à la Mission Métropole de la DDTM



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

A ENVOYER IMPÉRATIVEMENT A L'UNITE POLICE DE L'EAU

**Création d'un forage de sécurisation en eau potable captant la nappe des calcaires carbonifères sur
la commune de Tourcoing**

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

Le pétitionnaire ci-dessus dénommé déclare¹ :

- démarrer les travaux à la date du
- avoir achevé les ouvrages à la date du

A retourner dûment complété à :

↳ DDTM du Nord
Service Eau Nature et Territoires – Unité Police de l'Eau
62, boulevard de Belfort - CS 90007
59042 LILLE cedex

ou à l'adresse mail suivante :

ddtm-pe@nord.gouv.fr

¹ Déclaration à faire au démarrage, à la réception, ainsi qu'à chaque reprise après interruption des travaux

Lille, le **28 SEP. 2023**

Madame la Maire,

Je vous prie de trouver sous ce pli, conformément à l'article R. 214-37 du code de l'environnement, un exemplaire du dossier de déclaration déposé par la MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE le 28 octobre 2022 et complété le 19 décembre 2022 concernant l'opération suivante « **La création d'un forage de sécurisation en eau potable captant la nappe des calcaires carbonifères** ».

Vous trouverez également, pour affichage en mairie durant une période de un (1) mois minimum, copie de la décision de monsieur le Préfet concernant cette déclaration.

A l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner un certificat d'affichage correspondant signé (à l'adresse indiquée ci-dessous).

L'Unité Police de l'Eau, en charge de l'instruction de ce dossier, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (Tél. 03.28.03.84.17 ; mail : ddtm-pe@nord.gouv.fr).

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chef de l'Unité de la Police de l'Eau,

Lionel STANISLAVE

Copie à la Mission Métropole de la DDTM

Madame le Maire
10 place Victor Hasebroucq
59208 TOURCOING CEDEX

Réf. : 970 / PE

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex
Tél. : 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Lille, le **28 SEP. 2023**

Monsieur le Président,

Je vous prie de trouver, sous ce pli, un exemplaire du dossier de déclaration déposé par la **MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE** en date du 28 octobre 2022 et complété 19 décembre 2022 concernant l'opération suivante : « **La création d'un forage de sécurisation en eau potable captant la nappe des calcaires carbonifères sur la commune de Tourcoing** » .

L'unité Police de l'Eau en charge de l'instruction de ce dossier, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (tél. 03 28 03 84.17 – mail : ddtm-pe@nord.gouv.fr).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Chef de l'Unité Police de l'Eau,

Lionel STANISLAVE

Monsieur le Président de la CLE du Sage Marque Deûle
MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE
Direction de l'Eau et de l'Assainissement
2 boulevard des Cités Unies
CS 70043
59040 LILLE CEDEX

Réf. : **971/PE** :

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex
Tél. : 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/